

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de Cantal

Registre 1772 N° 22

SIGNALEMENT.

Le Sieur *Picarrague*
nati de *Seyssiac*
demeurant à *id*
allant à *Moore*
âgé de *17* ans, taille d'un mètre
67 centimètres
cheveux *chât.* front *decouvert*
sourcils *id* yeux *chât.*
nez *fort* bouche *petite*
barbe *naissante* menton *roud*
visage *ovale* teint *coloré*

SIGNES PARTICULIERS :

PIÈCES DÉPOSÉES.

Fait à *Cléretue*, le *2 Mars* 1872.

Signature des Témoins

Signature du Porteur

Picarrague

Nous, Juremiqui, de Jurem au mois de Septembre
faisons pour lui un procès, selon les Mœurs (coutes)
et l'honneur de ce pays que le sieur Picarrougne
jeune âgé de dix-sept ans fils de Antoine et de Delphine
Chéron, propriétaires Cultivateurs au hameau de la
Cabanne de cette Commune et de bonne vie et mœurs,
qu'il peut lui être de lui un passe-partout à l'étranger,
pour se rendre en Espagne ou il veut se rendre,
qu'il craint l'imitation de se rendre. Fait à la
Mairie de Seynhac le 2 mai 1874.

L'adjoint
Juremiqui

